

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 18^e réunion de l'année 2021 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 14 décembre 2021**, à 17 h 30, au Central Café.

PRÉSENCES

M. Raymond Lacroix
Mme Jocelynn Meadows
M. Michel Pineault
M. Philippe Saindon

ABSENCES

Mme Janice Lemoignan (motivée)
M. François Dornier (motivée)
M. Pierre-Luc Michaud

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (sujet 21-18.04 et secrétaire d'assemblée)

21-18.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

En l'absence de monsieur François Dornier, président du comité, l'animation de la réunion a été confiée à monsieur Raymond Lacroix. Ce dernier souhaite la bienvenue aux membres.

21-18.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Raymond Lacroix fait la revue de l'ordre du jour, dont les informations sont transmises séance tenante, en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

21-18.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 17^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 21-17) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

21-18.04 CHOIX D'UNE AGENCE POUR LA SÉCURITÉ ET POUR LA SURVEILLANCE DES TERRAINS ET DES BÂTIMENTS DU CÉGEP DE RIMOUSKI, DE L'IMQ ET DES RÉSIDENCES : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le Cégep de Rimouski a procédé à un nouvel appel d'offres public pour un contrat de service relatif à la sécurité et à la surveillance des terrains et des bâtiments du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et des Résidences du Cégep. En effet, en raison d'une résiliation de contrat survenue en date du 5 novembre 2021 avec la firme de sécurité Neptune Security Services inc., les règles contractuelles en lien avec la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) obligent le Cégep de Rimouski à retourner en appel d'offres dont le mode d'adjudication retenu a été selon le prix le plus bas et la qualité minimale pour un contrat d'une période prévue de trois (3) ans, qui pourra, après autorisation du dirigeant de l'organisme, être renouvelé aux mêmes conditions que celles de l'appel d'offres, pour deux (2) années supplémentaires. Le début du nouveau contrat évalué à 21 949 heures annuellement est prévu le 16 janvier 2022 et sa période maximale est de cinq (5) ans, pour se terminer le 15 janvier 2027.

L'évaluation des soumissions est de la responsabilité d'un comité de sélection qui procède à l'évaluation selon les critères de qualité et une grille définis aux documents d'appel d'offres.

Puisque le comité estime que le montant accordé du contrat sur cinq (5) ans devrait être supérieur à 2 500 000 \$, le Cégep de Rimouski doit, selon le Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction (Règlement no 11-01.26, catégorie C-08 du Cahier de gestion) en vigueur, demander l'autorisation du conseil d'administration avant d'adjuger le contrat.

CONSIDÉRANT

- Que le contrat accordé le 15 septembre 2021 à la firme Neptune Security Services inc. a été résilié en date du 5 novembre 2021 en raison de la non-exécution du contrat;
- Qu'un nouvel appel d'offres public no 2111808 a été publié le 17 novembre 2021 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les services d'une agence de sécurité à la suite de la recommandation du Secrétariat du Conseil du trésor et en lien avec la LCOP;
- Que cinq (5) fournisseurs de service en sécurité ont demandé les documents d'appel d'offres au SEAO :
 - Groupe de sécurité Garda
 - Multi-Sécurité
 - Sécurité BSL Itée
 - Services de sécurité spécialisée S3-K9 inc.
 - Titan sécurité
- Qu'un seul soumissionnaire a assisté à la visite obligatoire des lieux, soit Sécurité BSL Itée qui se conforme ainsi à cette clause d'admissibilité prévue à l'appel d'offres;
- Qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission en regard de l'appel d'offres, soit Sécurité BSL Itée (Rimouski, Québec);
- Que la soumission reçue de Sécurité BSL Itée a été jugée conforme afin de poursuivre le processus d'évaluation, c'est-à-dire sans connaître les prix soumis (enveloppes financières distinctes);
- Que le comité de sélection, à la suite de l'évaluation de la qualité reçue selon des critères définis à la grille d'évaluation, a jugé acceptable l'offre de Sécurité BSL Itée;
- Qu'à la suite de l'ouverture de l'enveloppe de prix par la secrétaire du comité de sélection, l'entreprise Sécurité BSL Itée a déposé une offre de prix conforme au bordereau de prix pour trois (3) ans avec deux (2) années d'option;
- Que le comité de sélection recommande, sur la base d'une évaluation fondée sur l'atteinte du niveau minimal de qualité (note de 70 %) avec le prix le plus bas, que le contrat soit adjugé au seul soumissionnaire conforme, soit Sécurité BSL Itée, au tarif horaire de 33.25 \$ pour la première année du contrat, 33.74 \$ pour la deuxième année, 34.25 \$ pour la troisième année, 34.78 \$ pour la quatrième année et 35.31 \$ pour la cinquième année;
- Que la valeur totale du contrat sera de 3 785 193.69 \$ selon la prévision des heures octroyées annuellement par le Collège;
- Que la valeur du précédent contrat octroyé à la firme Neptune Security Services inc. était de 2 769 017.87 \$;
- Que l'autorisation du dirigeant de l'organisme soit requise lorsqu'à la suite d'une évaluation de la qualité un seul prestataire de services a présenté une soumission acceptable (RLRQ C-65.1, r. 4, a. 46);
- Que le Règlement sur certains contrats de services des organismes publics de la LCOP autorise le dirigeant de l'organisme à conclure un contrat de nature répétitive dont la durée prévue est supérieure à trois (3) ans (RLRQ C-65.1, r. 4, a. 46);

Point de sécurité soulevé par le comité exécutif : il est demandé par le comité exécutif que madame Marie-Josée Proulx tente de négocier avec l'agence afin qu'elle puisse baisser son prix. Selon monsieur Lacroix, c'est prévu au règlement puisqu'elle est la seule entreprise à avoir présenté une soumission conforme.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon d'autoriser l'adjudication du contrat de service pour la sécurité et la surveillance des terrains et bâtiments du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et des Résidences du Cégep, pour un contrat d'une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) années d'option, à l'entreprise de Sécurité BSL Itée après avoir demandé une réévaluation de prix.

21-18.05 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 50.

Membre du comité exécutif (M. Raymond Lacroix)

La secrétaire (Mme Marie-Josée Proulx)